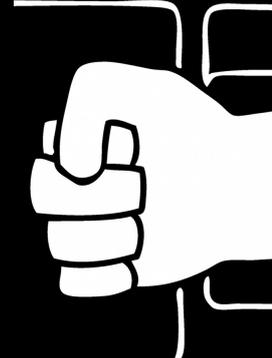


NOTRE-DAME-DES-LANDES

Que faire en cas d'expulsion ou démarrage des travaux sur la ZAD



La défense de la ZAD repose sur notre réactivité en cas d'intervention. C'est le nombre et la diversité des tactiques qui a permis la victoire lors de la tentative d'expulsion en 2012. Sur le terrain mais aussi partout ailleurs, soyons nombreuses et nombreux à nous tenir prêt-es.



S'INFORMER

en s'appuyant sur des sources fiables :

- <http://zad.nadir.org>
- <http://acipa-ndl.fr>
- sur twitter @ZAD_NDDL

RELAYER

des informations vérifiées :

- Dans vos réseaux
- Sur vos sites internet
- Via les réseaux sociaux

#NDDL



Tou.te.s à NDDL le 8/10



S'ORGANISER

près de chez soi :

- en contactant un comité de soutien
<https://comites-ndl.blogspot.fr/>
- par des actions décentralisées
<https://adopteunsoustraitant.noblogs.org/>

SE DÉPLACER

Pour venir sur la ZAD, consultez les informations pratiques, s'équiper et imprimer une carte (tout sur zad.nadir.org)

FAIRE UN DON

PAR CHÈQUE

"Vivre sans aéroport", chez la famille Herbin, Liminbout, 44130, Notre Dame Des Landes

PAR VIREMENT

La Banque postale Etablissement : 20041 Code Guichet : 01011

N° de compte : 1162852D032 Clé RIB : 36 IBAN : FR83 2004 1010 1111 6285 2D03 236

BIC : PSSTFRPPNTE

